



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vire

Groupe de travail n° 2 « Milieux et Usages »

Réunion n° 6

Compte-rendu

Vendredi 03 avril 2009

Hôtel de la Communauté de Communes de Saint-Lô

Etaient présents

ALLAIN Christian	Vice-président de l'AAPPMA de Saint-Lô
ASSELIN Sylvie	Base CK de Condé-sur-Vire
BARON Sonia	DIREN de Basse Normandie
BARRAULT Stéphan	Manche Tourisme
BERNARD Carole	SDSL
BESSON Myriam	FD des chasseurs de la Manche
BOEM Lucien	Conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Daye
BRUN Rémy	DDAF de la Manche
CHAPDELAIN Marie	CATER de Basse Normandie
CHARDON Audrey	Association « Pour la Vire »
CHEREAU Loïc	Représentant du GRAPE de Basse Normandie
DESDEVISES Albert	Président de la FDPMA de la Manche
DIVES Roland	Président du SIAEP de Condé-sur-Vire
DUDOUT Gérard	Président de l'AAPPMA de Condé-sur-Vire
GUESNON Janick	Onema du Calvados
GROULT Jacques	Représentant Gérard GUIFFARD, Président de l'Association « Pour la Vire »
HERMAN Richard	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados
HUBERT Etienne	Natura 2000 Souleuvre
JORET Daniel	Vice-président du SMVV
JOUBIN Samuel	Ville de Saint-Lô
LEMOIGNE Jacques	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche
KONING Jean	Délégué USIDO - ELVIR
LALLEMENT Hugues	Chambre d'Agriculture de la Manche
LE GRAND Isabelle	Agence de l'Eau
LEFRANCOIS Robert	Maire de Le Tourneur
LOHIER Pascale	Ville de Vire
METTE Paul	Vice-président de la Communauté de communes de Vire

OZENNE Philippe	Maire adjoint de Moyon
QUENAULT Franck	PNRMCB - SAGE Douve-Taute
PASDELOU Benjamin	Base de CK-pêche de Pleines-Oeuvres
PUCHALSKI Isabelle	Région Basse Normandie
SOYER Damien	FDPPMA de la Manche
THIENNETTE Philippe	Président de « UFC Que Choisir » Saint-Lô
THOUROUDE Guillaume	Délégué du CRDA du Bocage
VIRLOUVET Jérôme	Groupement d'Agriculture Biologique de la Manche
VALLEY Hubert	Président de l'AS de Saint-Fromond
VOIDYE Gérard	Président de l'Union des AS de la basse Vire

Étaient excusés :

BERNE André	Directeur des Bocages Normands - Agence de l'Eau Seine Normandie
BRANELLEC Claude	Agence de l'Eau
BRECY Rolande	Présidente du PNRMCB
COUSIN Jean-Yves	Maire de Vire, président de la CC de Vire
FOULON Auguste	Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
HAMEL Philippe	Manche Tourisme
MANQUEST Benoît	Conseil général de la Manche
MONTORI Jérôme	Ville de Vire
QUINETTE Dominique	Délégué de la CC de la Région de Daye
RICHARD Arnaud	Onema
TALHOUARNE Corinne	Manche Tourisme

Le groupe de travail est présidé par Monsieur JORET.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté.

1 – les affluents de la Vire, enjeux, état des connaissances et problématiques :

Intervention de Fabien Goulmy de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Manche

L'hydrosystème de la Vire est constitué de deux entités complémentaires comparables à un système sanguin : la Vire (l'artère principale) et les affluents (le système périphérique).

La Vire connaît des problématiques propres. Les affluents connaissent les mêmes problématiques avec une fragilité accrue par leur taille.

Les affluents régénèrent le cours principal en apportant des eaux plus fraîches et plus oxygénées.

La qualité des affluents conditionne directement celle de la Vire du point de vue biologique et chimique.

Sur le plan réglementaire :

Les affluents sont des cours d'eau de 1^{ère} catégorie caractérisés par des **eaux vives, fraîches et oxygénées, dites « salmonicoles ».**

Actuellement et parce qu'artificialisée, la Vire jusqu'à Campeaux est classée en 2^{ème} catégorie et se caractérise par des **eaux calmes, plus chaudes, dites « cyprinicoles ».**

Sur le plan de la « DCE » :

Les affluents constituent des « masses d'eau petit cours d'eau » et disposent d'**objectifs propres** (indépendamment du cours principal).

A ce titre, la Jâcre constitue un point de contrôle pour connaître l'évolution des « masses d'eau petits cours d'eau ». Cette station a été choisie de façon aléatoire.

L'inventaire des ouvrages constituant des obstacles à la migration sur les affluents est une action prioritaire pour l'anguille.

Sur le plan des usages :

Les affluents sont la principale source de production d'eau potable avec 3 captages dans le Calvados : (Vire amont, 2 sur Virène) et 3 dans la Manche (Fumichon, Semilly, Elle).

Ils constituent une zone de nursery et de croissance pour les truites fario et de mer, saumon atlantique, chabot, lamproies de planer, invertébrés « polluo-sensibles » et l'anguille, et un réservoir biologique pour l'écrevisse « pieds blancs ».

Ils constituent Des parcours de pêche de première catégorie.

Biotypologie

A chaque zone du cours d'eau, on peut attribuer une espèce repère qui y trouve les paramètres optimum de développement. Chaque espèce dispose d'une amplitude écologique, qui lui permet de coloniser les zones avoisinantes, aussi loin qu'elle tolère les conditions offertes.

Par exemple, pour leur développement, les populations de truites ont besoin :

- De graviers et galets sains non colmatés permettant la percolation de l'eau et la survie des œufs et des alevins,
- D'éléments granulométriques variés de toutes tailles assurant un meilleur capacité d'accueil accueil pour les juvéniles
- D'éclairage équilibré qui contribue à la formation d'une pellicule de micro-algues, source de production et richesse de proies
- De plantes supérieures aquatiques qui garantissent la richesse en proies et en caches.

Ces éléments variés concourent aussi à l'auto-épuration maximale.

Selon son stade de vie, une espèce colonise plusieurs types de zones. Globalement :

- Les géniteurs du cours principal remontent vers les affluents,
- Les géniteurs occupant l'aval des affluents remontent vers l'amont,
- Les juvéniles dévalent des affluents vers le cours principal.

Lorsque les cours d'eau sont recalibrés :

- Les écoulements sont uniformes (disparition des alternances courants rapides sur radier, courants lents, profonds),
- Le régime hydrologique est modifié,
- Les fonds sont colmatés,
- Il n'y a plus d'abris.

Les affluents du bassin de la Vire peuvent être classés en 4 catégories :

- La Vire « granitique » : Virène, Dathée, Jourdan, Vire amont
 - les pentes et la présence d'aquifères leur confèrent une meilleure dynamique et une meilleure résilience en cas de perturbation,
- La Vire « des schistes briovériens » : la plupart des autres affluents
 - les schistes imperméables et l'absence d'aquifère entraînent des étiages, sévères, l'altération des schistes induit de fortes teneurs en matières argileuses fines en suspension,
- La Vire « du secondaire » en aval du Maupas :
 - peu d'affluents, pente très faible, secteur des marais
- L'Elle constitue un système autonome mais son cours est barré et cloisonné à 500m de sa confluence avec la Vire, déconnecté de son aval à l'aval par le barrage de Saint-Lambert sur la commune de Neuilly la Forêt.

Etat des connaissances par affluent :

	SAT	TRF	ECR	RIEN	Manque d'info	Commentaires
Elle						Possibilité de salmonidés, Pas de données piscicoles
Dollée						Urbanisée, Pas de données piscicoles
Joigne						Depuis 2008. Colonisation limitée par l'infranchissabilité de certains ouvrages. 1 ^{er} ouvrage infranchissable (aval) effacé.
Hain						Colonisation limitée par l'infranchissabilité de certains ouvrages.
Fumichon						SAT en 2008, TRF en aval uniquement, Colonisation assez aléatoire, Le Fumichon conflue avec la Vire de manière très diffuse (pas d'arrivée directe dans la Vire)
Hamel						1 station d'écrevisse en amont Pas d'inventaire SAT ou TRF
Marqueran						La bonne structure morpho-dynamique devrait abriter une belle colonie piscicole, Raison de l'absence de poisson mal connue
Jâcre						Station du réseau de surveillance de la DCE (par tirage aléatoire)
Min de Chevry						Pas de données piscicoles
Beaucoudray						Pas de données piscicoles
Gouvette						Potentiel piscicole amoindri par autoroute et moulin situé en aval
Drôme						Résultats SAT en dents de scie, Invasion par écrevisse de Californie à partir d'un étang
Rau du Moulin						Pas de données piscicoles
Soulevre						Programme Natura 2000
Planche Vittard						Très altérée par les travaux hydrauliques, Foyer mère de l'écrevisse de Californie → invasion probable de tout le bassin
Brévoigne						Affluent le plus préservé du bassin (de meilleure qualité que la Soulevre car les débits y sont plus importants et l'agriculture moins perturbante), Un entretien de la végétation permettant d'éclairer les radiers accroîtrait encore son intérêt
Allière						La présence d'écrevisse a été notée sur le Maine, Le SAT est présent en aval
Virène/Dathée						Pas de données piscicoles
Jourdan						

Le Marqueran :

F. QUESNAULT : les problèmes du Marqueran (à remplacer partout évoquent des perturbations toxiques. La réalisation d'IBGN pourrait éclairer la situation

Ch. ALLAIN : qui fait ces analyses ? Est-ce la DDASS ?

J. BODIN : non, la DDASS ne suit que les captages d'eau potable ou les zones de loisirs.

S. LEGENDRE : le Marcran a fait l'objet d'un suivi physico-chimique de la part du Conseil Général de la Manche entre 2000 et 2005. Ce suivi a été abandonné faute de crédits.

W. BLANCHIN : ce n'est pas habituel mais la DDAF dispose d'une ligne de crédits pour réaliser des suivis. Elle pourrait être maître d'ouvrage. Il faut définir un protocole de suivi.

Le Fumichon :

Avant de rejoindre la Vire, Le Fumichon se jette dans un ancien méandre de la Vire court-circuité à l'époque de la navigation. Le débit du Fumichon se diffuse dans cet ancien lit et parvient « amoindri » dans la Vire. L'entrée du cours d'eau est difficilement identifiable par les poissons migrateurs . Un projet consiste à faire passer la Vire dans son lit originel naturel afin d'en 'allonger le linéaire , réduire la vitesse de propagation des crues et d'augmenter la capacité d'auto-épuration du cours d'eau.

Synthèse des problématiques :

Elle, Joigne, Hain	Pb de cloisonnement
Elle, Dollée, Fumichon	Pb de connexion
Hamel, Marqueran	Pb de qualité d'eau
Joigne, Hain, Beaucourday	Pb de déplacement de lit
Drôme, Planche Vittard	Pb biologique
Jâcre, Souleuvre, Brévogne, Allière	Pb de soutien d'étiage

2 - Petits cours d'eau : les perturbations récurrentes en Basse-Normandie

Intervention de Marie CHAPDELAINÉ de la CATER - Voir power-point annexé

CATER : Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie.

Globalement, les études montrent que le piétinement a un impact fort sur la qualité des cours d'eau :

- Disparition de la végétation rivulaire protectrice de la berge
- Elargissement du lit du cours d'eau et échauffement de l'eau,
- Colmatage des fonds
- Dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau

Cela conduit à la banalisation des habitats piscicoles, à la perturbation de la reproduction des salmonidés et à la dégradation de l'habitat des invertébrés.

Les réponses actuelles consistent à pallier l'absence ou l'excès d'entretien de certaines parcelles par la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

- Aménagements d'abreuvoirs : classiques, gravitaires, pompes à nez
- Mise en place de clôtures
- Aménagement de passerelles.

G. THOUROUDE : Monsieur Goulmy a évoqué l'intérêt d'aménager les sorties de champ en haut des parcelles pour limiter le ruissellement, mais si les sorties sont en bas, c'est parce qu'il est quasiment impossible de sortir une remorque chargée par le haut sous peine de massacrer la parcelle. Cela peut aussi poser des problèmes de sécurité routière.

Ch. ALLAIN : l'aménagement en bas de parcelle n'est pas un aménagement traditionnel. Lorsque les paysans travaillaient avec des chevaux, ils évitaient d'installer les sorties dans le bas pour limiter les accidents. Les parcelles gardent souvent les traces de cette ancienne configuration. A défaut de placer la sortie en haut, il faudrait au moins remonter la sortie pour qu'elle ne soit pas tout en bas.

G. VOIDYE : Si des clôtures sont installées, comment va-t-on entretenir derrière la clôture ? C'est beaucoup plus propre sans clôture.

M. CHAPDELAINÉ : en effet, l'installation d'une clôture avec 3 rangs de ronce complique l'entretien. Dans les programmes de restauration, la solution électrique est toujours favorisée. Il est beaucoup plus facile d'enlever le fil pour entretenir. La ronce artificielle n'est mise en place qu'à la demande de l'agriculteur.

Pour les buses, la CATER a édité 2 plaquettes d'information. Une est destinée aux collectivités, services de l'Etat et l'autre aux agriculteurs. Elles expliquent les problèmes et proposent des solutions. Elles seront largement diffusées.

G. VOIDYE : il est préférable de faire des ponts plutôt que des buses qui sont souvent mal dimensionnées.

3 – La problématique des espèces invasives

Ecrevisse à pieds blancs espèce autochtone

Des stations sont recensées sur la Souleuvre, la Vire amont et le Hamel.. Elle est susceptible d'occuper l'ensemble du chevelu et la Vire en amont de Vire.

Il est probable que les individus d'écrevisses de Californie, espèce invasive échappés d'étangs (sur la Planche Vittard et la Drôme) coloniseront progressivement tout le bassin de la Vire. L'ONEMA considère que le bassin est d'ores-et-déjà perdu pour l'écrevisse à pieds blancs. Le barrage de l'écluse de Vire permettrait de préserver l'amont de la Vire, en constituant un obstacle infranchissable.

Très agressive, l'écrevisse de Californie pourrait entraîner une surmortalité des juvéniles de salmonidés en provoquant un dérangement permanent.

Ragondins, rats musqués

Intervention de Marie CHAPDELAINÉ de la CATER - Voir power-point annexé

Une opération pilote a été menée à l'échelle du bassin versant de la Risle. Sur deux mois, 213 ragondins et 178 rats musqués ont été piégés. L'étude a permis de mettre en évidence le rôle des aménagements anthropiques.

Trois critères jouant sur la densité des populations sont mis en évidence :

→2 facteurs aggravants :

- la présence d'ouvrages (barrages) ralentissant les écoulements et augmentant la profondeur du lit
- la présence de plans d'eau avec les mêmes conséquences que les ouvrages renforcés par des berges ameuables et engazonnées.

→1 facteur améliorant : une ripisylve dense gêne la construction des galeries.

La lutte contre les ragondins est financée à 90%. Elle est jusqu'à présent mise en œuvre sur les bassins où il y a des programmes de restauration des cours d'eau et à condition que 85% des communes concernées soient partantes. On sait que sans cela, l'argent public est dépensé inutilement.

Le SMVV doit d'abord lancer un programme de restauration.

G. VOIDYE : du pont de la Raye à Porribet les digues sont très abîmées. Payer 2,50 € par queue de ragondin reviendra à moins cher que de devoir refaire les digues.

P. METTE : sur le Virois, un programme a été lancé à l'initiative du syndicat de la haute-Vire. Beaucoup de communes ont continué et il y a de moins en moins de ragondins.

B. MICARD : de gros moyens sont mis en œuvre sur le bassin de la Sienne : matériel de piégeage, poubelles...

M. CHAPDELAINÉ : tout le succès du programme repose sur l'animation assurée par les techniciens rivières et de la FDGDON pour motiver élus et riverains à piéger.

H. VALLEY : l'entretien et le broyage des berges éliminera les ragondins.

Ch. ALLAIN : attention, une petite prédation régulière (du type piégeage non systématique) stimule la population au lieu de l'affaiblir. au stade de développement actuel de la population on ne peut plus espérer l'éradiquer, mais tout au plus la contenir.

3 - Gouvernance en matière d'entretien des cours d'eau et état d'avancement des programmes de restauration

Stéphanie LEGENDRE, SAGE Vire

Diagnosics réalisés :

Le cours principal de la Vire est de 128 km, celui des principaux affluents d'environ 400 km et du chevelu de 2000 km.

340 km d'affluents ont été diagnostiqués par différents organismes pour évaluer leur état et les programmes de restauration à mettre en œuvre.

Les problématiques identifiées portent de façon récurrente sur le piétinement des berges par le bétail, les déjections des animaux dans le cours d'eau, le colmatage des fonds, l'absence de ripisylve, le morcellement de la continuité (piscicole et sédimentaire) par la multiplication d'ouvrages inadaptés (buses, ponts, seuils...), sous dimensionnés, mal calés...

La maîtrise d'ouvrage en matière de restauration

L'entretien du cours d'eau est du ressort du riverain. Toutefois, si la commune l'estime nécessaire, elle peut prendre cette compétence et se substituer à lui (sous réserve d'une Déclaration d'Intérêt Général). Elle peut ensuite transférer cette compétence à une structure intercommunale qui elle-même peut la transférer à un syndicat.

Sur le bassin de la Vire, toutes les communes sont regroupées en intercommunalité sauf Domjean (canton de Tessy).

Sur les 12 communautés de communes principalement concernées :

- 3 CC sont compétentes en matière de restauration des affluents de la Vire : CC de Vassy, CC de l'Elle et CC de Bény. Vassy est la seule CC à exercer sa compétence (Allière et affluents) et a également mis en œuvre un gros programme de replantation de haies,
- La CC de l'agglomération saint-loise a restauré le Fumichon et son affluent le Semilly de 2005 à 2007 avec l'appui technique du SMVV dans le cadre de sa compétence « eau potable ». Elle n'est pas compétente pour intervenir sur les autres cours d'eau.
- Sur les 8 autres CC, l'entretien est assuré (ou pas) par le riverain.

Globalement, 70 km d'affluents ont été effectivement restaurés (Fumichon de 2005 à 2007, et Allière).

Projets :

- Le syndicat d'assainissement agricole du Bessin Ouest (SIAABO) engage la restauration des cours d'eau situés sur son territoire (affluents de l'Elle, rive gauche de l'Elle et affluents de l'Aure), soit une 20aine de kilomètres sur le bassin de la Vire.
- Le SMVV propose à ses CC et commune adhérentes de se doter de la compétence et de la lui transférer. Un programme global de restauration des principaux affluents de la Vire moyenne pourrait être lancé : Elle, Joigne, Hain, Hamel MMarqueran et Jacre (une 100aine de km).
- La Souleuvre fait l'objet d'un programme Natura 2000 dont l'un des objectifs est la restauration des milieux aquatiques.

Problématique des étangs sur les cours d'eau

Un inventaire est en cours de réalisation par la « police de l'eau » sur le bassin de la Vire dans le département de la Manche.

Problématique des cultures en bord de cours d'eau

L'analyse des déclarations PAC montre qu'environ 10% des « îlots PAC » situés en bords de cours d'eau seraient cultivés.

Le diagnostic réalisé par le SMVV en 2002 recense 2% de cultures en bord de cours d'eau.

Il semble que les cultures et notamment la présence du maïs en bord de rivière ne soit pas la problématique essentielle. Les perturbations liées aux cultures (ruissellement et entraînement du phosphore et des pesticides) viennent aussi de parcelles plus éloignées.

J. GUESNON : la problématique des cultures en bord de rivière n'est peut-être pas la problématique essentielle mais elle ne doit pas être négligée, notamment sur le Virois. La proportion y est supérieure à 2%. Par ailleurs, des coupes à blanc sont réalisées sur la Vire elle-même.

G. THOUROUDE : la collectivité aura-t-elle les moyens d'entretenir régulièrement ?

I. LE GRAND : la collectivité a déjà investi 42 millions d'euros en 15 ans pour améliorer l'épuration des eaux usées, améliorer les traitements d'eau potable... mais la qualité ne s'améliore pas « nettement » pour autant. L'entretien des cours d'eau représente des sommes très inférieures à ce que coûte une station d'épuration. Dans le cadre de son 9^{ème} programme, l'Agence de l'Eau n'accompagne les projets que si les résultats sont assurés. L'assainissement et les autres travaux ne seront désormais financés que si les collectivités s'engagent sur un volet « cours d'eau ».

S LEGENDRE : un programme de travaux ne peut être engagé que s'il comprend un programme d'entretien pérenne.

W. BLANCHIN : la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) qui permet les travaux puis l'entretien sur le domaine privé est valable 10 ans. Le particulier est toujours responsable de ce qui est fait chez lui.

J. GROULT : il y a une décharge sur l'aval de la Jâcre. Qui intervient dans ce cas ?

W. BLANCHIN : le remblaiement dans le lit majeur des cours d'eau est interdit. Des procédures sont en cours dans le département mais cela prend du temps. L'équipe chargée d'exercer la police de l'eau à la DDAF a été renforcée, les procédures seront de plus en plus nombreuses.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 15 mai 2009 à 9h30 à la CCASL.

Le président du groupe de travail « Milieux et usages »,

Daniel JORET